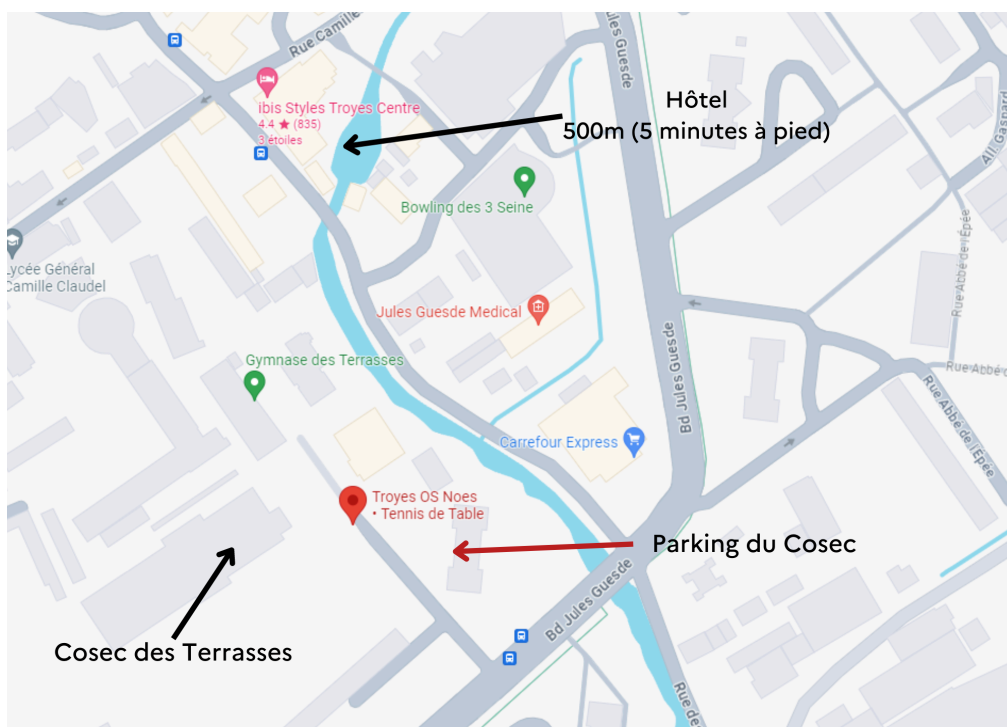


REGLEMENT TOURNOI NATIONAL B

TROYES OS NOES TT

SAMEDI 29 JUIN 2024

DIMANCHE 30 JUIN 2024



COSEC DES TERRASSES, 30D boulevard Jules Guesde - 10000 TROYES

Article 1 - Organisation

Le Troyes OS-Noës Tennis de Table organise son tournoi national de classe B les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024. Ce tournoi se tiendra au COSEC des Terrasses sur 26 tables agréées par la FFTT et est homologué sous le numéro 1916/2023-B. Il est ouvert à tous les clubs de la FFTT en France et réservé aux licenciés FFTT compétition. Une buvette offrant boissons et nourriture sera disponible pour les joueurs et spectateurs.

Article 2 - Tableau des dotations

Le tournoi comprend les 14 tableaux ci-dessous :

SAMEDI 29 JUIN 2024

Tableau	Horaires	Paiement anticipé	Paiement sur place	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste	Quart de finaliste
A - <1500 points	09h00	8 €	10 €	110 €	55 €	25 €	10 €*
B - <900 points	10h00	8 €	10 €	60 €	30 €	15 €	10 €*
C - <1800 points	11h00	8 €	10 €	130 €	65 €	30 €	10 €*
D - <1200 points	12h00	8 €	10 €	90 €	45 €	20 €	10 €*
E - <2100 points	13h00	8 €	10 €	140 €	70 €	35 €	10 €*
F - Handicap	14h00	8 €	10 €	100 €	50 €	25 €	10 €*
G - Open	14h30	10 €	12 €	300 €	150 €	75 €	10 €*

* Les récompenses des quarts de finaliste sont conditionnées à ce que le tableau recense au minimum 48 participants

DIMANCHE 30 JUIN 2024

Tableau	Horaires	Paiement anticipé	Paiement sur place	Vainqueur	Finaliste	Demi-Finaliste	Quart de finaliste
H - <1400 points	8h30	8 €	10 €	100 €	50 €	25 €	10 €*
I - <800 points	9h30	8 €	10 €	60 €	30 €	15 €	10 €*
J - <1700 points	10h30	8 €	10 €	120 €	60 €	30 €	10 €*
K - <1100 points	11h30	8 €	10 €	80 €	40 €	20 €	10 €*
L - <2350 points	12h30	8 €	10 €	150 €	75 €	40 €	10 €*
M – Handicap	13h30	8 €	10 €	100 €	50 €	25 €	10 €*
N – TC Dames	14h00	8 €	10 €	180 €	90 €	40 €	10 €

* Les récompenses des quarts de finaliste sont conditionnées à ce que le tableau recense au minimum 48 participants

Article 3 - Formule de la compétition

Les matchs se joueront au meilleur des 5 manches de 11 points (2 points d'écart), avec des poules de 3 joueurs. Les deux premiers de chaque poule accéderont au tableau final à élimination directe.

Chaque participant peut s'inscrire à un maximum de 2 tableaux par jour + le tableau handicap. Les tableaux sont limités à 72 joueurs. Le tirage au sort aura lieu le samedi 29 juin à 8h00 au COSEC des Terrasses. Il n'est pas possible de s'inscrire à deux tableaux lancés consécutivement, excepté si l'un des deux est le tableau Handicap.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de supprimer un tableau, faute de participants. (minimum 12 joueurs).

Article 4 – Tableau Handicap

Le tableau handicap sera disputé avec un handicap négatif, débutant chaque set à 7-7 en 11 points gagnants sans point d'écart. Le joueur au classement supérieur perdra 1 point par tranche de 100 points de différence avec son adversaire, avec un maximum de 7 points par set. Les règles générales s'appliquent également à ce tableau.

Le vainqueur de la partie sera le premier joueur arrivé à 3 sets gagnés (3-0, 3-1 ou 3-2).

Écart de classement	0-99	100-199	200-299	300-399	400 - 499	500 - 599	600 - 699	≥ 700
Base de départ à chaque set	Pas de point d'écart	- 1 point (6 – 7)	- 2 points (5 – 7)	- 3 points (4 – 7)	- 4 points (3 – 7)	- 5 points (2 – 7)	- 6 points (1 – 7)	- 7 points (0 – 7)

Article 5 - Officiels

Le juge-arbitre principal sera Emmanuel BARCELO (JAN) assisté de Jean-Emmanuel LEGRY (JA3), Franck BRUN (JA2) et Pierre-Alexandre COUSIN (JA2). Le tournoi est géré via le SPID Déconnecté et la mise en poule se fera 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Le règlement de la FFTT est applicable, et les décisions des juges-arbitres sont finales concernant les litiges et le bon déroulement du tournoi. Les absences ou forfaits non excusés entraîneront des pénalités selon l'article IV.202 des règlements administratifs de la FFTT.

Article 6 - Pointage et Horaires

Les participants doivent se présenter pour le pointage au moins 30 minutes avant leur premier match. Le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve.

Article 7 - Responsabilité

Le TROYES OS NOES TT décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Le fait de s'engager implique l'acceptation du règlement.

Article 8 - Détériorations

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en est l'auteur.

Article 9 - Équipements

Les balles plastiques DHS 3* D40 + agréées ITTF sont fournies par le club organisateur. Les joueurs doivent être en tenue sportive et se faire pointer dès leur arrivée. Des engagements peuvent être pris sur place dans la limite des places disponibles. Tout joueur doit pouvoir attester de sa licenciation.

Article 10 - Classements

Le classement à prendre en compte est le classement officiel (au début de la phase 2).

Article 11 - Dotations

Le total des dotations de ce tournoi s'élève à 3980 € qui seront remis en espèces ou chèques. Pour les mineurs, les chèques seront libellés à l'ordre des parents ou du tuteur légal.

Article 12 - Inscriptions

Les engagements devront parvenir au plus tard le 28 juin 2024 à Pierre-Alexandre COUSIN via :

- La page d'inscription en ligne :
<https://www.tos-noes.com/fr/activites/le-tournoi-national-du-troyes-os-noes-edition-2024/>
- Par mail à tournoi.tosnoes10@gmail.com - Tél : 06 58 52 68 99.

L'inscription est confirmée à la réception du paiement complet, possible en avance via HelloAsso ou sur place par chèque à l'ordre de "TROYES OS NOES TT" ou en espèces. Un supplément de 2€ par tableau est appliqué pour les inscriptions et paiements sur place.

Les désistements seront remboursés à hauteur de 50% du montant de l'engagement sur présentation d'un justificatif médical.

Article 13 - Accès à la salle

L'ouverture de la salle est prévue à 7h30 le samedi et le dimanche. La compétition se déroule sans interruption pendant l'heure du repas, avec une buvette disponible sur place.